



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de l'encadrement et des relations sociales

Bureau RH-1A « Politique sociale, rémunérations et conditions de travail »

120 Rue de Bercy - Télédéc 749

75572 PARIS CEDEX 12

Paris le **20 AVR 2009**

Le Directeur Général des Finances Publiques

à

Messieurs les Délégués du Directeur Général
Mesdames et Messieurs les Trésoriers-payeurs généraux
Mesdames et Messieurs les Directeurs des services fiscaux

Affaire suivie par Marie-Dominique DEHAYE

Marie-dominique.dehaye@dgifp.finances.gouv.fr

☎ 01 53 18 05 90 ☎ 01 53 18 36 59

Référence : 2009/04/6563

1. OBJET

Dispositif indemnitaire d'intéressement collectif au titre des résultats 2008.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La présente note a pour objet d'informer Mesdames et Messieurs les Trésoriers-Payeurs Généraux et Directeurs des modalités de versement de la prime d'intéressement sur les résultats de la direction générale des finances publiques (DGFIP), pour l'année 2008.

A l'issue de la procédure de certification des résultats obtenus sur les indicateurs d'intéressement 2008 de la DGFIP, l'Inspection générale des finances a certifié la fiabilité des onze indicateurs dont la cible a été atteinte en 2008, sur les douze objectifs fixés dans le cadre des contrats de performance 2006 - 2008.

Les résultats ainsi obtenus permettent de porter le montant de la prime collective d'intéressement à 150 € bruts par agent.

Selon des modalités identiques à celles des années précédentes, cette indemnité fera l'objet d'un versement unique, avec la paie de mai 2009.

Toute difficulté dans la mise en œuvre de ces dispositions doit être portée à la connaissance du bureau RH-1A.

3. PIECES JOINTES

- Fiche 1 : Règles communes aux deux filières
- Fiche 2 : Règles spécifiques à la filière « fiscale »
- Fiche 3 : Règles spécifiques à la filière « Gestion publique »
- Modèle d'avenant

4. MISSIONS CONCERNEES

Services « Ressources humaines »

5. INTERLOCUTEURS

Tout renseignement complémentaire concernant ces dispositions pourra être obtenu auprès de :

Filière fiscale :

Marie-Dominique DEHAYE, inspectrice Tél : 01-53-18-05-90
marie-dominique.dehaye@dgfip.finances.gouv.fr

Brigitte BASTIEN, inspectrice départementale Tél : 01-53-18-08-44
brigitte.bastien@dgfip.finances.gouv.fr

Filière Gestion publique :

Corinne LACROIX, receveuse-perceptrice Tél : 01-53-18-34-11
corinne.lacroix@dgfip.finances.gouv.fr

Personnels contractuels :

Agnès DAVOST, Trésorière principale de 1^{ère} catégorie, Tel 01-53-18-24-59
agnes.davost@dgfip.finances.gouv.fr

Pour le Directeur Général des Finances Publiques,
Le directeur, adjoint en charge du pilotage du réseau et de ses
moyens



Philippe RAMBAL